

Lettre au petit Jésus en ces temps difficiles

es temps sont durs, cher petit Jésus.

C'est pourquoi je m'autorise d'un désarroi certain qui me gagne de plus en plus chaque jour pour troubler votre divine quiétude. Je sais bien que dans votre temps, vous avez eu votre lot de problèmes et que n'eut été de votre père, vous y auriez laissé votre peau. Mais vous avez réussi à passer à travers toutes ces épreuves et, de ce lieu privilégié d'où vous regardez aller les hommes, vous avez la chance de comprendre, bien mieux que nous, ce qui se passe sur terre.

Comme vous avez accès à toutes les réponses, cher petit Jésus, je vous refile donc quelques questions existentielles qui me taraudent au plus haut point.

Ainsi, le dernier article de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 consacre le droit à la propriété privée. Je comprends que jusque-là, à moins d'être de la noblesse, on n'avait pas le droit de possé-

der quoi que ce soit. Ce qui, de ce point de vue, peut être considéré comme un progrès. Mais, petit Jésus, je vous demande de m'expliquer ceci. Trois hommes ont reçu une peine de 18 mois de prison fermes pour avoir pénétré par effraction dans une résidence abandonnée par ses propriétaires à cause du verglas. La même journée ou presque, deux hommes étaient condamnés à 18 mois de prison, avec sursis cette fois, pour avoir violé une femme une nuit entière.

Je veux bien admettre que les pillards ne méritent pas beaucoup de compassion. Mais, petit Jésus, et c'est là une partie de mon désarroi: faut-il en conclure qu'aux yeux des juges, il est moins grave de violer une femme que de violer une maison? Et entre nous, petit Jésus, ce qu'elle devait être contente d'arriver chez vous, cette dame décédée à l'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Elle est décédée dans les normes, a expliqué l'hôpital. Quand on sait qu'un des principaux objectifs dans la vie, c'est de mourir dans les normes, j'imagine la joie de cette chanceuse. À n'en pas douter, c'est à la technocratie bureaucrate qu'elle doit cette joie. Elle a été vue par un médecin à l'intérieur de la norme de huit heures. Des esprits chagrins auraient pu suggérer de raccourcir cette norme, question d'allonger la vie de la madame. Mais on sait, petit Jésus, qu'il est plus difficile de faire sortir un bureaucrate de ses normes qu'il ne le fut pour vous de sortir vivant de votre tombeau.

Quand vous avez pris le fouet pour chasser les vendeurs du temple, ce qu'on appelle aujourd'hui le «politically correct» n'existait pas. Mais les fils spirituels de ces pharisiens



qui vous faisaient la vie dure en mènent large de nos jours.

Les États-Unis en sont remplis, petit Jésus. Ils ont proliféré comme ce n'est pas possible, les descendants des pèlerins puritains du Mayflower accostés à Plymouth en 1620. Jamais ils n'ont pu régler leurs rapports avec la sexualité. Et c'est ainsi, petit Jésus, que les caméras de l'Amérique tout entière prennent des gros plans de la braguette présidentielle.

Quelqu'un l'écrivait récemment: ce qui se passe sous la ceinture de Clinton nous empêche de nous intéresser à ce qu'il a en tête. Vous trouvez ça normal vous, petit Jésus, que plus on en sait sur le privé, plus on demeure dans l'ignorance sur le politique?

Il n'y a pas qu'aux États-Unis que la bagatelle rend littéralement fou. En Iran, un Allemand vient d'être condamné à mort pour avoir baisé avec une Iranienne. Circonstance aggravante, elle avait peut-être même enlevé son tchador!

Voyez-vous, petit Jésus, tout ce qui va de travers?

Je ne suis qu'un homme ordinaire, mais il me semble qu'à partir du moment où tout un chacun, ou une chacune, se gosse un petit droit fondamental par ci, un petit droit fondamental par là — le droit d'avoir un poignard à la ceinture, le droit de porter le voile à l'école, le droit de ne pas travailler parce que sa religion l'interdit, le droit de porter le scapulaire, la calotte et le turban — les raisons de vivre ensemble diminuent

C'est la vie en société qui commence à prendre le bord. C'est l'idée de citoyen attaché au progrès de la cité qui recule. C'est la solidarité qui est en berne.

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec. Coordination

Jean-Pierre Paré Michel Rioux

Conception graphique Jean Gladu

Mise en page informatique Jean Gladu Jean-Pierre Paré Rédaction

Michel Crête Roger Deslauriers Louis-Serge Houle Henri Jalbert Thérèse Jean Maroussia Kishka Luc Latraverse Lucie Laurin Jean-Pierre Paré Michel Rioux Claude St-Georges Photographe Alain Chagnon Canapress

Caricaturiste
Boris
Soutien technique
Lyne Beaulieu
Impression
Les syndiqués CSN d

Les syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville. Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus: (514) 598-2233

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de nouvelles CSN dans leur journal.

1601, av. de Lorimier, Montréal, Oc H2K 4M5

Les ressuscités du RETAQ

Avis au Conseil du patronat et à la CSST: quand on s'en donne la peine, les accidentés du travail, même ceux atteints de maux de dos, peuvent réintégrer le travail avec succès.

Lucie Laurin

Den tentant de refermer la porte d'une ambulance, Normand Sévigny est tombé sur les



talons. Il a immédiatement ressenti une douleur lombaire aiguë et s'est rendu comp-

Normand Sévigny te peu après qu'il n'était plus capable de soulever une civière. S'ensuivit alors le long et pénible parcours réservé aux accidenté-es du travail entre l'examen à l'hôpital, le retour manqué au travail parce que le mal est toujours là, l'examen par le médecin traitant, puis par le médecin spécialiste, le mal de dos qui perdure et auquel personne ne croit parce qu'il ne laisse pas de trace, la tomographie (scan) qui révèle une hernie discale majeure, l'opération, le désespoir parce que la douleur est toujours là avec la jambe droite paralysée, l'opération d'urgence, les séquelles permanentes à l'arrière de la jambe qui demeurera insensible pour toujours, l'entrevue avec l'agent d'indemnisation de la CSST, la contestation de l'employeur, la référence au Bureau d'évaluation médicale qui réduit les indemnités, l'entrevue avec l'agent de réadaptation de la CSST qui choisit l'emploi convenable le moins cher pour la CSST, le retour à l'école pour être formé comme courtier en assurances de dommages et expert en sinistres...

Normand Sévigny venait tout juste de terminer la formation prescrite par la CSST lorsque le comité de reclassement du RETAQ lui a téléphoné.

Une dette envers son syndicat

Le comité lui proposait de le réintégrer au travail dans une Risqué pour le dos, le métier d'ambulancier. Qui demande souvent plus que ce que le corps humain peut donner. Une secousse, un choc... et la colonne craque. C'était arrivé à Normand Sévigny et à Roch Parent. Fous de leur métier l'un comme l'autre, ils se voyaient condamnés à en faire le deuil. Jusqu'à ce que leur syndicat échafaude un rêve qui, depuis peu, est devenu réalité.

fonction d'accompagnement des médecins en voiture. «J'avais essayé de faire le deuil psychologique de mon travail dans le secteur de la santé, et je n'avais pas réussi. Alors j'ai décidé de collaborer, même si je croyais plus ou moins au succès du projet de mon syndicat, à cause de l'attitude de l'employeur.» Une attitude, en effet, qui lui laisse un souvenir amer. Quelle déception de constater que, du moment qu'il était accidenté, il n'était plus rien tout à coup aux yeux de l'employeur, même si ça faisait sept ans qu'il travaillait pour lui!

«Ce qui rend cette expérience de vie particulièrement difficile, c'est que tu as mal et que les gens ne te croient pas. Tu finis même par douter de toi! Certains jours, je me disais que je devais être guéri; j'essayais de me lever normalement, et je tombais de mon lit...», explique-t-il.

Normand Sévigny a obtenu un poste après quatre ans et demi d'arrêt. Son travail consiste à accompagner le médecin en voiture, l'assister, prendre les appels, préparer les médicaments. «Grâce au comité du RETAQ, j'ai retrouvé le travail que j'aime. Plus tard, j'ai

pris la responsabilité de délégué syndical: c'était comme un retour d'ascenseur...», conclut-il.

Donne-moi une chance de travailler!

L'histoire de Roch Parent est une suite d'horreurs. En voulant transférer une patiente agitée d'une civière à une autre, il se blesse au dos. Hernie discale: l'opération s'impose. Mais

elle est reportée. Invoquant ce délai, la CSST cesse les versements d'indemnités.



«Pendant neuf Rock Parent mois, j'ai été sur le BS. Ma femme était enceinte. On a touché le fond du barib, dit-il.

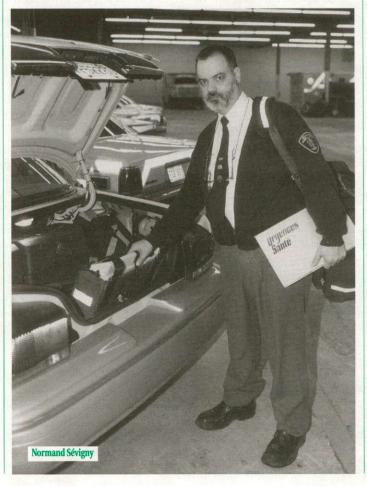
L'opération aura lieu. Sitôt après, il entreprend des démarches pour rétablir ses droits auprès de la CSST. Mais le mal est toujours là. Finalement, on découvre une autre hernie. Il se voit obligé de porter un corset pendant six mois. Ce qui ne règle rien. Une tomographie révèle que la greffe est ratée. Il faut recommencer l'opération.

Au total, il y aura huit opérations, dont deux imputables à une erreur médicale. Avant que Roch Parent redevienne fonctionnel, il se passera 11 ans!

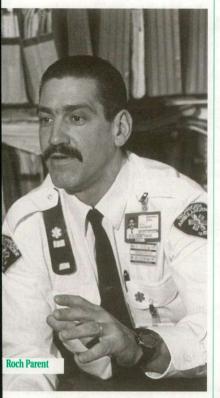
«J'ai eu de la misère, dit-il. J'ai marché sur mon orgueil. Quand tu dois demander à ton enfant de quatre ans de prendre tes pieds et de les poser par terre parce que tu veux te lever, tu te sens drôlement diminué!»

Un peu plus loin chaque jour

Toutes ces épreuves et bien d'autres ne viennent pas à bout de la détermination de Roch Parent à s'en sortir. Jour après jour, il demandera à son corps



un effort supplémentaire pour aller un peu plus loin que la veille. Il se formera lui-même en informatique et en radio amateur. Il acceptera la proposition que lui fait le comité du RETAQ de travailler dans un point de service à l'hôpital Mai-



sonneuve-Rosemont comme préposé au déplacement des bénéficiaires dans les centres hospitaliers, même s'il doit prendre trois narcotiques par jour pour arriver à supporter la douleur et qu'il doit se coucher après le travail, complètement vidé. Et même si ça l'humilie, il travaillera avec une chaise adaptée et une planche de transfert.

«I' ai toujours mal, dit-il. Je vis avec ça. Il le faut bien, si je ne veux pas être un légume! Je veux travailler avec le monde, me rendre utile. Donne-moi une chance de travailler comme technicien ambulancier, et moi je tâcherai de te donner une chance si tu as un accident!»

Il faut avoir la pigûre!

«Ambulancier, c'est un métier difficile. Il faut avoir la piqûre pour rester. D'abord, les situations heureuses sont rares. Mais quand il s'en produit, un accouchement ou une réanimation, par exemple, ça efface tout un mois de cas perdus..., déclare Lloyd Léger, vice-prési-



dent du RETAQ responsable de la santé-sécurité. Et pour ceux qui l'ont, la piqûre, qui aiment

Lloyd Léger s'occuper du monde malade et accidenté, ça n'a pas de bon sens de se priver de leurs services, comme ça n'en a pas de les priver de se rendre utiles.»

Or, il y a quelques années, le nombre d'accidents ne cessait d'augmenter chez les ambulanciers. Des accidents qui se traduisaient par des pertes d'emploi et, souvent, par le BS. Mais comment, trois ans après la naissance d'Urgences Santé de la fusion de 21 entreprises, retracer les accidentés, les dénombrer?

Le syndicat décida d'allouer 20 000 \$ à cette recherche — un vrai travail de moine! — et de la confier à une accidentée, Nathalie Chassé.

Une magnifique idée

La recherche établit une liste de 70 techniciens ambulanciers devenus incapables de travailler sur des ambulances et pour lesquels le RETAQ revendiqua la mise sur pied d'un comité de reclassement. Pour 21 d'entre eux, le syndicat put négocier des emplois conventionnés convenant à leur nouvelle situation: préposé au tri des appels urgents, préposé au contrôle de la qualité, préposé aux voitures de médecins.

«Il y aurait bien d'autres possibilités pour faire travailler ces gens-là, explique Lloyd Léger. Dans les aéroports, les cliniques médicales, les arénas et tous les endroits où se déroulent des événements spéciaux, ce sont des associations privées qui dispensent les premiers soins. Pourquoi pas des ambulanciers d'Urgences Santé, qui ont toute la formation et l'expérience souhaitées?»

Magnifique idée, tout comme cette autre, qui a commencé à prendre forme voici un an avec le projet pilote de confier à des ambulanciers le transfert des bénéficiaires pour des examens à l'intérieur des hôpitaux ou d'un hôpital à l'autre, ce qui permet d'économiser du temps et de réintégrer 12 ambulanciers au travail. «Les syndicats des hôpitaux ont été rencontrés et n'ont manifesté aucune opposition: ça n'enlève d'emploi à personne», reprend le vice-président. Trois hôpitaux ont accepté de participer à ce projet pilote, qui aura un an en mars 1998. Il sera alors évalué, et s'il se révèle rentable pour Urgences Santé et pour les bénéficiaires, il sera maintenu et développé. Quatre autres hôpitaux ont manifesté leur intérêt. Les postes pourraient alors devenir permanents et être attribués selon l'ancienneté.

Prévoir l'avenir

«Bien sûr, il y a des ambulanciers trop handicapés même pour ces fonctions-là, déclare Lloyd Léger. Alors, il faut chercher autre chose. Par exemple, un ambulancier qui marche avec difficulté s'est vu confier la distribution des clés. Au début, il travaillait à demi-temps, incapable d'en faire plus. Maintenant, il a regagné 90 pour cent de ses capacités de marcher et il fait des journées de huit heures!» Preuve que la réintégration au travail est excellente aussi pour la guérison...

Le RETAQ compte beaucoup sur le succès du projet pilote pour donner le coup d'envoi aux autres projets. «Il faut préparer l'avenir, dit Lloyd Léger. Les ambulanciers vieillissent, comme tout le monde.» D'ailleurs, le RETAQ s'est aussi préoccupé de ses membres plus âgés et toujours au travail. Actuellement, six ambulanciers de plus de 60 ans travaillent sur des véhicules de récupération qui recueillent les équipements à nettoyer.

Il y a décidément beaucoup de richesse inutilisée dans le goût que les accidentés ont gardé pour leur travail.

Ça prenait le syndicat!



Joanne Lavigne

«Une des plus grandes difficultés qu'on rencontre dans la défense des accidentés du travail, c'est que même si on gagne partout, on finit avec un ticket pour le BS!, lance Joanne Lavigne, conseillère au Conseil central du Montréal métropolitain. La réadaptation à la mode CSST, c'est une grande tricherie...»

Le plus souvent, en effet, l'accidenté qui ne peut réintégrer son travail se voit désigner par un agent de réadaptation de la CSST un «emploi convenable». Un emploi dont la rémunération se rapproche le plus possible du salaire gagné antérieurement, de façon que la CSST, qui paie la différence, ne doive débourser qu'un montant ridicule. Or, cet emploi reste à trouver. L'accidenté a un an pour s'exécuter. Après quoi, incapable de vivre avec la minuscule «différence», il doit se tourner vers le BS.

«Bien sûr, il y a des exceptions, des agents de réadaptation très dévoués, des cas où la CSST appuie la formation de l'accidenté, poursuit-elle. Mais de façon générale, la politique est de chercher le programme le plus économique. Et il y a à la CSST beaucoup de technocrates.»

Un seul lieu pour la réadaptation

Rares sont les conventions collectives qui obligent les employeurs à faire des efforts pour réintégrer les accidentés, qui prévoient pour eux des postes de travaux «légers». Et le régime d'indemnisation ne prévoit aucun incitatif en ce sens. Les employeurs qui se débarrassent de leurs employés accidentés ne sont nullement inquiétés.

«Depuis sa création, en 1989, Urgences Santé est devenu un organisme tentaculaire, une énorme bureaucratie qui n'a aucun respect pour son personnel», reprend Joanne Lavigne. Déjà, en 1992, 189 ambulanciers devaient se défendre devant la CALP et 148 devant des bureaux de révision pour des lésions graves au dos. Le syndicat a dû mener une longue bataille pour obtenir un comité paritaire en santé-sécurité avec un coprésident payé par l'employeur pour faire de la prévention; bataille qu'il a gagnée en 1994. Puis ce fut une autre lutte, gagnée en 1996, pour obtenir la civière ergonomique qui, déjà, faisait ses preuves ailleurs.

«La CSST recevait beaucoup de plaintes, mais elle tardait à se laisser convaincre. En 1994-95, beaucoup d'employés avaient eu au moins un accident grave et leur emploi ne tenait qu'à un fil. Ça prenait un syndicat sensibilisé pour s'en occuper. La réadaptation des accidentés, c'est dans le milieu de travail qu'elle doit se faire», conclutelle.

a CSN a publié, en mai 1996, Coeur vaillant, corps usé, un recueil de témoignages sur les conditions de santé-sécurité au travail dans divers secteurs qui demeure, malheureusement, encore à jour. Sous le titre Plein l'dos!, on peut y lire la description de la job de surhomme que font les travailleurs chez Entrepôt Provigo fruits et légumes, en levant 18 200 kilos par jour chacun. Dans Le rêve de Jacques est mort à la shop, on apprend la triste histoire de Jacques Thibault, carossier à la STCUM, qui, au moment de prendre sa retraite, se retrouve sourd et invalide de ses mains et doit renoncer à son rêve de partir en voilier. Urgence stress énumère les causes de stress qui «colorent» la tâche d'un ambulancier depuis le cas de violence conjugale à la tentative de suicide en passant par l'accident sur une autoroute. Dans Un zoo au bord du fleuve, on trouve le témoignage d'une préposée à la monnaie au Casino de Montréal qui se fait bousculer, tirer les cheveux, pincer les fesses par des clients frustrés qui ont abandonné tout savoir-vivre à l'entrée. Sous le titre Stone, malgré soi, on peut en apprendre long sur les effets des solvants avec l'histoire de Henri-Noël Simon qui a travaillé chez Fibre de verre moderne à l'époque où les mouleurs, sans masque ni ventilation, respiraient directement les vapeurs d'acétone et de styrène. Devine qui s'en va à l'abattoir? décrit la vie des abatteurs chez Olymel à Vallée Jonction, des gars qui, à 45 ans, sont usés comme s'ils en avaient 65 à force de cadences folles, de couteaux qui ne coupent pas, de froid et d'humidité. Sans compter le répartiteur qui n'a pas le temps de manger ni d'aller aux toilettes, la travailleuse de caisse populaire obligée d'achaler les clients pour leur vendre des produits, le mineur dont l'espérance de vie est de 55 ans, et bien d'autres...

La seconde partie du livre recense des trouvailles grâce auxquelles des syndicats ont réussi à améliorer nettement les conditions de travail de leurs membres.

Disponible sur imprimé au Service de la documentation de la CSN au coût de 15 \$ (514-598-2151) et par Internet à l'adresse http://www.csn.qc.ca/CVCUhtml/CvcuTable.html.



et autres tristes histoires



L'économie sociale

À droite et à gauche, des méfiances; devant, un objectif

Roger Deslauriers

Centenaire et méconnue, célébrée et honnie, l'économie sociale n'est pourtant pas ce bateau ivre que certains, à droite comme à gauche, voudraient voir s'échouer. Nancy Neamtan, qui participe depuis de nombreuses années à lui mettre du vent dans les voiles en oeuvrant dans son milieu (le sud-ouest de Montréal), en est incontestablement devenue la figure de proue. Nouvelles CSN l'a rencontrée pour faire le point.

ment, l'économie sociale a déjà donné. Beaucoup. Des coopératives d'habitations, nos garderies, des coopératives forestières. À l'origine: nos CLSC et même nos caisses populaires. Beaucoup. Sans se vanter, discrètement, sans même se nommer. Si discrète, l'économie so-

ciale, pendant toutes ces années, qu'elle est maintenant accueillie comme une intruse quand ses promoteurs (ou ne devrait-on pas dire ses promotrices?) la remettent à l'ordre du jour.

Après l'État modernisateur de la nation et répartiteur de la richesse collective, les années 80 nous propulsaient dans le tout-à-l'entrepreneurship. Il n'y en avait que pour Bombardier et Cascades. Puis vint l'heure de l'affrontement des thèses: l'État ou l'entreprise privée, ou un dosage des deux. Pour les sociaux-démocrates et les tenants du libéralisme économique, tout le débat sur le

développement de l'économie devait tenir entre ces trois options. Et pourtant...

Pourtant, sans prétendre ni vouloir ni pouvoir se substituer à aucun de ces protagonistes, les acteurs de l'économie sociale croient être en mesure de contribuer significativement à la croissance du Québec. À une certaine qualité de cette croissance même. Nancy Neamtan, présidente du Chantier sur l'économie sociale issu du Sommet économique de 1996, en a non seulement la conviction, elle commence à en étaler les preuves.

Un chantier au travail

Un peu plus d'un an après la tenue de ce Sommet, 23 des 25 projets annoncés sont réalisés ou en voie de l'être. Pour le développement des milieux ruraux dévitalisés (quelle horrible expression!): des projets en aménagement forestier, une expérimentation des coupes éclaircies commerciales dans dix régions du Québec. Pour l'habitation sociale: le Fonds d'habitation communautaire, qui permettra la réalisation de 1325 logements au cours de l'année. Pour les services aux personnes: des Centres périressources qui visent à améliorer l'offre de services en périnatalité afin de promouvoir la santé physique et mentale des tout-petits et de leurs parents, des services d'aide domestique. Pour la démocratisation de la culture: les Journées de la culture tenues l'automne dernier dans toutes les régions du Québec (700 activités offertes par 650 organismes).

Le privé, le nez dans le bac vert

L'environnement aussi est un secteur où l'économie sociale peut jouer un rôle que l'entreprise privée n'a pas l'habitude d'assumer. Nancy Neamtan rappelle que ce sont d'abord des groupes communautaires qui ont mis les préoccupations environnementales à l'ordre du jour. «Les groupes environnementaux, les groupes de sensibilisation sont à l'origine de ce qui est maintenent devenu l'industrie de l'environnement. C'est leur travail auprès des communautés qui a mené à la création d'un ministère de l'Environnement et au développement de ce nouveau secteur d'activité. Ce sont eux qui sont les plus aptes à en assurer l'avenir.» Mais rien n'est acquis et l'odeur d'un profit intéressant attire de nouveaux joueurs et une autre façon de jouer, pas nécessairement plus intéressante. «Prenez l'exemple de la collecte sélective, les bacs verts. Quand les municipalités en cèdent la responsabilité à l'entreprise privée, tout le volet



Nancy Neamtan

sensibilisation disparaît. Et regardez ce qu'il advient: la récupération des matières recyclables ne fait que péricliter. Les gens qui ont soutenu ces projets dès le début devraient pouvoir continuer à en assurer le contrôle démocratique.» La motivation, l'engagement, là comme en d'autres domaines, semblent bien davantage ga-



rants de succès et de progrès que la seule recherche du profit. Rien d'étonnant à ce que les militants de l'économie sociale se soient fait quelques inimitiés bien senties dans la caste du capital.

Les services: concurrence ou complémentarité?

L'entreprise privée ne détient pourtant pas le monopole de la critique et de la méfiance en ce qui concerne l'économie sociale. La frontière ténue qui la sépare des services de l'État, dans certains secteurs, n'est pas sans soulever des craintes au sein du personnel qui assure des services publics, en santé notamment. L'unanimité devant l'attitude syndicale à observer à l'égard du développement de l'économie solidaire n'est pas acquise. Loin de là. Doit-on contribuer à solidifier ses assises, tout en participant à en définir les balises? Doit-on ériger des barricades et s'arranger pour voir venir puis dénoncer, le cas échéant? Si les instances ont tranché depuis longtemps en faveur de la première option, tous les militants n'ont pas encore déclaré leur plus grand enthousiasme.

On accuse aussi l'économie sociale d'autres maux. Elle serait l'excuse idéale pour un État en décroissance et en mal de meilleures statistiques en emploi, de multiplier la maind'oeuvre à bon marché. Nancy Neamtan ne feint pas d'ignorer cette possibilité. Mais pour elle, ce serait oublier que cet écueil potentiel est l'une des préoccupations centrales des personnes qui dirigent le Chantier. Leurs objectifs vont dans la même direction que celle souhaitée par les forces qui font la promotion des services publics: leur consolidation sous le contrôle de l'État. Mais peut-on ignorer que ce même État n'a pas, dans ses cartons, une quelconque croissance des services directement sous son contrôle?

C'est sans dogmatisme qu'elle analyse la situation: «Il n'y a pas de modèle unique pour répondre à des besoins. Prenons l'exemple des garderies: en Alberta comme aux États-Unis, c'est le privé qui les a prises en charge. En France, l'État a répondu luimême à la demande. Au Québec, les citoyens se sont organisés pour satisfaire leurs propres besoins et ils continuent à gérer la crois-

sance de cet important réseau.» La culture économique de chacun des pays joue dans les choix qui finissent par s'imposer.

Deux poids, deux mesures

Mais la présidente du Chantier sur l'économie sociale et ceux qui l'entourent ne cachent pas qu'il leur faut construire quotidiennement leur crédibilité. On leur demande des comptes qu'on n'oserait jamais formuler à l'endroit des investisseurs du secteur privé. On a des exigences à leur endroit qui ne sont pas de même nature que celles qu'on soulève à l'égard des «investisseurs» privés. «Quand l'État donne un contrat à une entreprise pour paver une route, personne ne questionne que cela comprenne les sommes nécessaires à payer la main-d'oeuvre à un prix normal de même qu'un montant pour la prise de profit. Quand il s'agit de répondre au besoin des femmes victimes de violence, on appelle ça des subventions et on traite celles qui en font la demande de «téteuses» de subventions. Là il ne serait pas question de prendre un profit et il faudrait avoir recours le plus possible au bénévolat pour que ça marche.»

Des paroles comme un écho

Nancy Neamtan n'est pas prête d'abandonner. D'ailleurs, quand on prend connaissance de tout l'espoir qu'elle porte, on se demande si elle en a le droit. Dans une intervention qu'elle faisait en janvier, elle expliquait: «L'économie sociale, c'est l'opportunité de maintenir le contrôle de certains marchés à l'intérieur du champ collectif, plutôt que privé ou étranger; de reprendre le contrôle sur certaines petites parties de notre économie et d'innover dans les façons de faire du développement économique, plus démocratiquement, plus solidairement, en lien étroit avec le développement social de nos milieux.» Un autre aurait dit: «Ne comptons que sur nos propres moyens».

La FAQ* de Fondaction

Comment?... Pourquoi?... Est-ce que?... N'est-il pas vrai que?... Léopold Beaulieu a réponse à tout.

Henri Jalbert

e rendement de Fondaction pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1997 a été de 9,89 %. Le 5 février 1998, le conseil d'administration de Fondaction entérinait donc une troisième révision à la hausse de l'action, celle-ci passant de 11,01 \$ à 11,52 \$.

Cette nouvelle révision survient après celle du 6 février 1997, alors que la valeur est passée de 10,00 \$ (valeur au départ) à 10,72 \$ et celle du 5 septembre 1997, où la valeur est passée de 10,72 \$ à 11,01 \$.

Conditions de départ difficiles, structure de développement légère, rien ne laissait présager de tels résultats à court terme. Pourtant, Fondaction progresse à bon rythme. L'accumulation d'épargne se poursuit aujourd'hui, le Fonds compte plus de 42 millions \$ d'actifs et, bientôt, ce seront les premiers investissements en entreprise.

Nouvelles CSN a rencontré Léopold Beaulieu, présidentdirecteur général de Fondaction, visiblement fier de ces résultats.

Nouvelles CSN: Le rendement de Fondaction au cours des deux premières années — 10,86 % et 9,89 % — semble exceptionnel. Comment l'actionnaire peut-il apprécier ce rendement historique moyen de 10,37 %?

Léopold Beaulieu: Une part du rendement obtenu sur tout placement sert à maintenir la valeur du placement au même niveau de pouvoir d'achat qu'au moment où il a été effectué. L'autre part du rendement

* FAQ: acronyme de Foire aux questions (Frequently asked questions en anglais) largement utilisé dans le domaine de l'informatique, entre autres. servira à améliorer le revenu lors de la prise de retraite: c'est le rendement réel. Quand l'investissement croît au même rythme que l'inflation, celui-ci conserve sa valeur, sans plus. S'il croît moins vite que le taux d'inflation, il perd une partie de sa valeur. S'il croît davantage que le taux d'inflation, sa valeur augmente. Or, les taux d'inflation pour 1996 et 1997 avant été peu élevés, soit 2,2 % et 1,5 %, les hausses de la valeur des actions de Fondaction durant cette même période ont donc permis aux actionnaires de faire fructifier de façon importante, en vue de la retraite, les sommes investies dans Fondaction.

Nouvelles CSN: Autrement dit, un même rendement deux années de suite ne signifie pas nécessairement le même rendement réel pour l'actionnaire?

Léopold Beaulieu: C'est exact. Au milieu des années 80, alors que le taux d'inflation oscillait autour de 4 % et de 5 %, un rendement de 6,5 % ne représentait qu'un rendement réel entre 1,5 % et 2,5 %. En 1996 et en 1997, alors que le taux d'inflation a été de 2,2 % et de 1,5 %, ce même rendement de 6,5 % aurait représenté un rendement réel de 4,3 % et de 5,0 %. Pour apprécier le rendement réel de son investissement, il faut donc tenir compte du taux d'inflation.

Nouvelles CSN: Est-ce que le rendement réel constitue le seul élément pour apprécier la valeur de son investissement? Léopold Beaulieu: Dans le cas du rendement d'un fonds de travailleurs, il faut ajouter au rendement réel un autre élément extrêmement important, en l'occurrence le fait que l'actionnaire obtient deux crédits d'impôt totalisant 30 %, ce qui a pour conséquence que l'achat de parts dans Fondaction requiert un déboursé net moins élevé. Les crédits d'impôt doivent être pris en compte. L'impact de ces crédits, s'ils sont réinvestis, peut être réparti sur la durée de l'investissement, accroissant le rendement.

Voyons maintenant le coût d'acquisition net d'un placement dans Fondaction et sa valeur future. Prenons un exemple. Un travailleur et une travailleuse d'une même entreprise, dont le revenu imposable se situe entre 25 000\$ et 50 000 \$, investissent chaque année le même montant net dans un REER, le premier dans un REER conventionnel, sa collègue dans le REER Fondaction. Celui qui investit dans un REER conventionnel obtient 1000 \$ de parts pour un coût net d'investissement de 545 \$ (en tenant compte de la réduction REER). Celle qui investit dans un REER Fondaction obtient 2 224 \$ de parts, pour un coût net d'investissement également de 545 \$



Léopold Beaulieu

(en tenant compte de la réduction REER et des crédits d'impôt de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral). Celle des deux qui souscrit dans Fondaction se retrouve donc avec un investissement plus élevé que celui qui a investi dans un REER conventionnel, pour un même déboursé net.

Nouvelles CSN: Le REER conventionnel rapporte en général davantage qu'un fonds de travailleurs. À la longue, n'est-il pas préférable d'investir dans un REER conventionnel?

Léopold Beaulieu: Malgré le fait qu'un REER conventionnel aura probablement à long terme des rendements plus avantageux qu'un REER Fondaction, la valeur future d'un REER Fondaction est encore plus grande, trente ans plus tard, que celle d'un REER conventionnel: parce qu'à l'acquisition, vous en aurez obtenu plus pour le même déboursé net. L'hypothèse de rendement à long terme du REER conventionnel est de 9.8 % et correspond au rendement sur 10 ans (au 31-12-97) des fonds diversifiés de placement. L'hypothèse du rendement à long terme d'un fonds de travailleurs s'appuie sur un rendement historique (ren-dement moyen depuis son lancement) du Fonds de solidarité de la FTQ, qui est de 6,75 %.

En tenant compte de ces deux hypothèses réalistes, on peut affirmer que même après trente ans, la valeur future d'un investissement dans un fonds de travailleurs sera supérieure à

Le rendement de Fondaction en 1996 et en 1997

	1996	1997
Rendement	10,86 %	9,89 %
Moins taux d'inflation	2,2 %	1,5 %
Rendement réel	8,66 %	8,39 %

celle d'un investissement similaire dans un REER conventionnel. Reprenons notre exemple. Pour un investissement net annuel de 545 \$, après 30 ans, celui qui a investi dans un REER conventionnel aura un montant de 158 391 \$ et celle qui aura investi dans un fonds de travailleurs aura un montant de 200 908 \$. Il est donc faux de prétendre que l'achat de parts dans un fonds de travailleurs tel que Fondaction ne profiterait qu'aux hauts salariés à l'approche de la retraite. Au contraire, puisque même après trente ans de contribution, sa valeur est encore supérieure à celle d'un REER conventionnel.

Nouvelles CSN: Certains spécialistes affirment que les personnes qui achètent des parts dans des fonds mutuel ou un fonds de travailleurs ne devraient pas mettre tous leurs oeufs dans le même panier!

Léopold Beaulieu: Il est sûr qu'une diversification permet de minimiser certains risques. C'est ainsi qu'une combinaison REER Fondaction et Bâtirente peut donner un rendement intéressant et comporte un avantage de diversification que nous continuons de recommander. Bâtirente, le REER collectif mis sur pied par la CSN il y a déjà dix ans, est maintenant considéré comme un des meilleurs fonds du genre au Canada. Au cours des dernières années, il s'est régulièrement retrouvé parmi les «top performers» pour ses portefeuilles d'obligations et se classe généralement bien dans les autres catégories. Il ne faut jamais oublier que Fondaction constitue une épargne-retraite peu coûteuse à l'acquisition dont la valeur future se compare avantageusement à des produits



Fondaction était évidemment présent au Salon d'épargne et de placement 1998 de Montréal, où le coordonnateur du développement de Fondaction, Claude Girard, accueillait les visiteurs.

financiers d'autres catégories.

Nouvelles CSN: Dans plus de 400 milieux de travail, des milliers de travailleuses et de travailleurs souscrivent par déduction à la source. Ils forment la majorité des actionnaires de Fondaction. Comment expliquer ce phénomène?

Léopold Beaulieu: Dans la très grande majorité des cas, la déduction à la source permet la réduction immédiate de l'impôt, ce qui fait en sorte que l'investissement dans un REER Fondaction est beaucoup moins cher que l'achat d'un REER ordinaire. C'est ainsi que pour un salarié dont le revenu

imposable annuel est inférieur à 25 000 \$, il en coûte 353 \$ par année - moins de 7 \$ par semaine - pour accumuler 1000 \$ en actions de Fondaction, et moins de 24 \$ par semaine pour en accumuler 3 500 \$. La loi qui créait Fondaction prévoit que tout employeur est dans l'obligation d'instaurer la déduction à la source - la DAS - dans son entreprise ou son établissement lorsque le moindre de 50 employé-es ou 20 % des employé-es le demandent. Et, il est utile de le rappeler, la DAS constitue pour beaucoup de personnes le seul moyen de faire l'acquisition d'un REER.

Nouvelles CSN: Des recherches portant sur 1312 fonds mutuels québécois et canadiens indiquent que sur 237 milliards \$ d'actifs recensés, seulement 6 % étaient investis dans l'économie québécoise, même si 21 % des actifs étaient détenus par des Québécoises et des Québécois. Quelle est la position de Fondaction sur cette question?

Léopold Beaulieu: Cette question soulevée par les recherches de la revue L'Action nationale est majeure pour le développement économique et social du Québec. C'est en partie notre avenir collectif qui est en jeu. Cette année, Fondaction commencera à investir dans les entreprises québécoises. Dès la fin de décembre 1999, au moins 60 % de l'actif net moyen de l'année 1998 sera à l'oeuvre dans des entreprises québécoises. Quant à la partie sécuritaire de Fondaction, son portefeuille d'obligations tout comme celui de Bâtirente - est majoritairement québécois. Nous croyons que l'argent des Québécoises et des Québécois doit avant tout servir à notre développement économique et social. Les instruments financiers que nous avons mis sur pied sont performants, ils sont facilement comparables aux autres fonds et, de par leur mission, ils participent à l'économie québécoise. C'est un plus pour tout le monde.

Valeur future d'un investissement annuel net de 545 \$

	1 2 2	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	Kr. T
REER conventionnel	9,8 %	6 081 \$	15 785\$	55 990\$	158 391\$	
REER Fonds de travailleurs	6,75 %	12 729\$	30 374\$	88 743\$	200 908\$	

Une bonne négociation, c'est quoi

aujourd'hui? Difficile de répondre, mais chose certaine, les technocrates aux recettes toutes faites n'y contribuent pas.

Maroussia Kishka

«Nous sommes tombés en plein dans l'ère des "buzz words", des recettes». Celui qui dit cela n'est pas un syndicaliste mais un négociateur patronal chevronné. Invité à prendre la parole à la table ronde qui clôturait le 6° colloque Gérard-Picard portant sur des voies nouvelles pour la négociation collective, Fernand Guérette a condamné vivement l'emprise grandissante des technocrates. À son avis, pour contrer leurs méfaits, les valeurs qui ont forgé les négociateurs syndicaux de la période glorieuse sont encore les bonnes.

Pernand Guérette souhaite en effet le retour en force de ces valeurs en cette fin de siècle marquée par deux récessions et un vent d'insécurité qui perdure. «Ces négociateurs avaient le goût du métier. Ils avaient la foi dans ce qu'ils faisaient. C'étaient des personnes sensibles aux hommes et aux femmes pour qui ils travaillaient», affirme-t-il. Il les décrit comme des gens à l'écoute qui avaient le goût d'apprendre, méticuleux, capables de s'ajuster et connaissant leurs dossiers et les enjeux.

Pour lui, ce négociateur syndical est justement l'opposé du technocrate qui se retrouve aujourd'hui à la direction des entreprises et parfois aussi, précise-t-il, dans les centrales syndicales. «Le technocrate est programmé, dit-il, pour fonctionner à court terme, s'adapte à tous les discours et est grand consommateur de "buzz words" et de recettes.»

Devant cela, «les syndicats sont pris comme le jambon entre les deux tranches de pain», lance Fernand Guérette. Ils essaient de trouver leur voie parmi tous ces discours de technocrates. Mais au lieu de se camper dans la défense des droits acquis pour les contrer, il leur conseille plutôt d'innover, d'être visionnaire. «Ne serait-il pas le temps de prendre l'offensive et de créer de nouveaux acquis plus adaptés à la situation actuelle?»

Les nouvelles avenues

Depuis plusieurs années, des syndicats CSN ont accepté d'explorer de nouvelles avenues, dont la négociation raisonnée et les contrats de travail de longue durée. Invité justement à en parler durant cette table ronde, François Énault, de la Fédération de la métallurgie de la CSN, a souligné que la négociation raisonnée bouleverse les habitudes puisque les syndiqué-es doivent être ouverts à regarder toutes les avenues de solutions. Le rôle du négociateur en est modifié. Au lieu d'être le seul porte-parole à la table, il doit laisser de l'espace aux autres membres du comité de négociation. «La négociation raisonnée, c'est une technique parmi d'autres. C'est à nous de choisir la plus appropriée», ajoute-t-il.

Des facteurs essentiels

Dans sa présentation, Roger Lecourt, directeur des programmes de relations de travail au ministère du Travail, note pour sa part qu'au-delà de la stratégie des parties et de la technique de négociation, plusieurs facteurs demeurent essentiels à une bonne négociation, dont la présence d'un rapport de forces équilibré entre l'employeur et le syndicat, la reconnaissance de la légitimité des deux parties et le partage des informations et des connaissances.

Soulignant que la CSN a voulu occuper le terrain de l'in-



Fernand Guérette, négociateur patronal, Roger Lecourt, du ministère du Travail, Monique Richard, animatrice de la table ronde, et François Énault, de la Fédération de la métallurgie.



Des participants attentifs et intéressés, dont le président Gérald Larose et la vice-présidente Claudette Carbonneau.

novation au cours des 15 dernières années, Gérald Larose constate cependant que les expériences restent encore fragiles, entraînent des remises en question et parfois même des dérives. Il donne en exemple la décision du gouvernement de légiférer pour ouvrir largement la voie à des contrats de travail de longue durée. «Ca a enlevé

le rapport de forces des syndicats.»

Mais, en dépit de cela, dans son discours de clôture au colloque, il a réaffirmé la nécessité de maintenir le goût de l'innovation pour augmenter le pouvoir des travailleurs et travailleuses dans leur milieu de travail.



Formation d'une association professionnelle affiliée à la CSN

Des avocats sans défense

Enviable, la profession d'avocat? Allez-y voir... Et il y a un gros os: le Barreau.

Luc Latraverse

Cordonniers mal chaussés, avocats sans défense. Voilà qui caractérise bien la situation de plusieurs disciples de Thémis en pratique privée. Un mouvement vient d'être lancé, avec l'appui de la CSN et de la fédération des professionnel-les (FPPSCQ), pour doter les avocates et les avocats d'une association professionnelle.

l y a environ 17 000 avocates et avocats licenciés au Québec. Seuls ceux qui sont assujettis au Code du travail à titre de salariés ont la possibilité de se syndiquer. C'est le cas de nombreux avocats qui pratiquent dans les institutions publiques et parapubliques fédérales, provinciales ou municipales. Mais pour pouvoir pratiquer leur profession, ils doivent être membres du Barreau et verser une cotisation qui tourne autour des 1 000 dollars par année, en plus de leur cotisation syndicale.

Pour la grande majorité des avocats qui ne sont pas régis par le Code du travail et qui exercent leur profession en cabinet privé de petite, moyenne ou grande taille, il n'existe aucun regroupement pour défendre leurs intérêts économiques, sociaux et professionnels. C'est d'ailleurs une des seules professions dans cette situation.

D'abord un mouvement de pression

Il y a bien eu des tentatives de créer une association professionnelle d'avocats, au début des années 1970, mais elles ont échoué parce qu'elles ne s'étaient pas alliées à une centrale syndicale. Plus récemment, les notaires ont tenté de créer leur association professionnelle, mais ils ont rencontré une fin de non-recevoir du Barreau, quand il s'est agi de la reconnaître et de partager la cotisation. Car l'os est justement là: le Barreau joue un double rôle, ce qui fait qu'il s'acquitte plus ou moins bien de l'un ou de l'autre. Il prétend protéger à la fois les intérêts du public et celui des avocats.

C'est pour ces raisons que les avocats qui ont entrepris la démarche en vue de la création d'une association professionnelle sont convenus d'abord de la nécessité de créer un mouvement de pression pour amener le gouvernement à clarifier le rôle du Barreau: le «Mouvement pour la création d'une association professionnelle des avocates et des avocats indépendante du Barreau». Son président, Me Jean-Luc Deveaux, précise: «Toutes les études et tous les rapports sur la



M° Jean-Luc Deveaux, président du Mouvement pour la création d'une association d'avocates et d'avocats indépendante du Barreau.

question, y compris le Rapport Diamant déposé en juin dernier, stipulent que le rôle du Barreau doit consister exclusivement à défendre les intérêts du public et non à jouer en même temps celui d'une association professionnelle. En donnant des services aux membres et en fixant une cotisation élevée, obligatoire pour exercer la profession, il réduit considéraEn conférence de presse le 29 janvier: Jean-Luc Deveaux, Roger Valois, Michel Tremblay et William Sloan, également du MCAAAIB.

blement les possibilités de recruter des cotisants pour une véritable association professionnelle.»

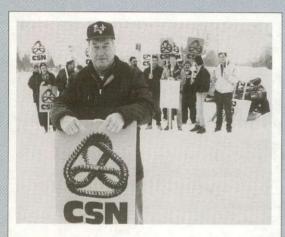
Une profession en mutation

Comme le fait remarquer Roger Valois, vice-président de la CSN, le décor a bien changé de l'image que nous nous faisions de l'avocat roulant sur l'or. Avec la mondialisation de l'économie, avec la concurrence accrue entre les bureaux, les fusions ou les achats par des firmes multinationales, l'entrée massive des nouvelles technologies de l'information, qui fait qu'on peut trouver les mêmes services sur Internet, la situation des petits et des moyens cabinets est en péril. Ils ont de la difficulté à suivre l'évolution et dans les grands bureaux, c'est l'exploitation comme dans une usine, sur une chaîne de montage.

Démocratiser la profession

De son côté, le président de la FPPSCQ, Michel Tremblay, estime que cette démarche revêt un caractère particulier car le Barreau est une institution qu'il faut démocratiser, en lui faisant jouer le rôle de protecteur de l'intérêt public. Du même coup, cela permettra de démocratiser la profession d'avocat, qui en a bien besoin pour se libérer de l'emprise des grands bureaux et d'un fonctionnement qui relève d'une époque révolue.

TOTAL OF FÉVRIE 1998 NUMÉRO 436



Après 20 mois de lock-out Les carriers tiennent le coup

En lock-out depuis 20 mois, quelque 20 travailleurs de la carrière de pierre à chaux de Saint-Marc-des-Carrières, dans Portneuf, tiennent le coup et attendent toujours un signe de leur employeur pour négocier. Par ailleurs, ils ont donné le mandat au Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emplois d'étudier la possibilité de reprendre les opérations de la carrière en partenariat dès ce printemps.

Opérée pendant des décennies par la famille de M. Marcel Darveault, un homme d'affaires de la région, la carrière a été acquise par une autre entreprise locale, Cogeneuf, à l'été 1997, soit un an après le début du lock-out.

Cogeneuf a alors entrepris des négociations avec le syndicat. Ce nouveau joueur a proposé de scinder l'entreprise en deux, soit l'usine et la carrière. Le but? Négocier deux conventions collectives distinctes, plutôt qu'une seule établissant les mêmes conditions de travail pour tout le monde. Deux contrats de travail venant à échéance à des dates différentes. Le tout assorti de reculs. L'avocat patronal et le syndicat ne se sont pas vus depuis juillet 1997.

Président du syndicat depuis 27 ans, Gilles Thibault, aujourd'hui retraité, s'occupe toujours de «son monde». «Les négociations sont au point mort. Le syndicat, lui, est toujours disposé à discuter de bonne foi, y compris en hiver!, assure-t-il. Après 20 mois, le moral est encore bon. Nous sommes gâtés parce que nous faisons partie d'un syndicat CSN. En plus du FDP, nous recevons beaucoup d'appui financier. Nous avons pu fêter Noël encore un fois cette année», a-t-il conclu. M.C.

Un conciliateur chez les bonnes soeurs

Conciliateur au ministère du Travail, M. Jacques Chicoine s'est vu confier le mandat de rapprocher la communauté des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et le syndicat des 180 employé-es de la maisonmère d'Outremont. La communauté religieuse a décrété un lock-out, le 15 janvier, dans l'espoir de ratifier un contrat de travail lui permettant d'embaucher à sa guise du personnel non-syndiqué et de recourir librement à la sous-traitance. Projet qui hypothèque l'emploi de nos camarades.

L'appui envers ces personnes affectées à la buanderie, aux cuisines, à l'entretien ménager et aux soins se développe. Après le Conseil central du Montréal métropolitain, ce fut au tour du Secteur des syndicats des institutions religieuses de la FSSS-CSN d'appuyer leur lutte. Envoi de lettres à la Supérieure de la communauté et soutien financier: voilà ce que mettent de l'avant les syndicats représentant les employé-es des Soeurs de la Miséricorde, des Soeurs de la Providence, du Pavillon Saint-Joseph.

Chicoutimi Lock-out chez

Sur le boulevard Talbot, à Chicoutimi, les 22 travailleurs du centre de distribution d'Acier Leroux font du piquetage depuis le 23 janvier. L'entreprise de fabrication de plaques et de poutres d'acier a décrété un lock-out la veille. Auparavant, les membres de la Fédération de la métallurgie de la CSN avaient unanimement rejeté la proposition salariale de leur employeur: 3% par année pour un contrat de six ans. La majorité des chauffeurs, des manoeu-

Acier Leroux

La CSN sur Internet: http:// www.csn.qc.ca

vres, des mécaniciens et des oxi-coupeurs d'Acier Leroux touchent un salaire variant de 11.82 \$ à 13,90 \$ l'heure. Ils voudraient se rapprocher du salaire moyen de leurs camarades de Boucherville, Longueuil et Québec, tous membres de la CSN, où le salaire moyen se situe aux alentours de 18 \$ l'heure. D'où le lockout de leur employeur, qui ne veut pas, pour le moment, cheminer jusqu'à un tel salaire. C'est la première fois que ces travailleurs négocient leurs conditions de travail avec l'aide de la CSN. Auparavant, ils étaient de la FISA, un syndicat indépendant.

M.C.

Vient de paraître

l'infirmerie des Soeurs de

Sainte-Croix et des

Soeurs de Notre-Dame-

du-Bon-Secours. M.C.



Une primeur: le Service de santésécurité-environnement de la CSN met à la disposition des syndicats un outil de référence qui n'a pas son équivalent. Intitulé La prévention à la source, l'imposant (364 pages!) ouvrage propose une analyse approfondie, d'un point de vue syndical, de la jurisprudence sur la santé et la sécurité du travail. La prévention étant un domaine heureusement peu judiciarisé, les syndicats se référeront à ce guide pour alimenter leur réflexion sur leur action syndicale en santé-sécurité.

Disponible au Service de la documentation au coût de 50 \$, plus 5,50 \$ de frais d'expédition: (514) 598-2151.

Secteurs municipal et transport Un projet de loi verglaçant

Les 180 syndicats des secteurs Municipal et Transport de la Fédération des employé-es de services publics sont unanimes: ce n'est pas tant le verglas, qui a gelé le processus de négociations, que l'annonce par le premier ministre Bouchard que l'Assemblée nationale sera convoquée le 16 février pour adopter une loi spéciale. Comme le souligne Denis Marcoux, porte-parole de

FEESP, plusieurs négociations qui allaient bon train ont subitement pris une voie d'évitement. «Encore une fois, le spectre de la loi spéciale a paralysé le processus normal de négociation et il n'existe pas d'urgence qui justifie d'y recourir», affirme-t-il énergiquement.

La Coalition des secteurs municipal et transport, qui regroupe la FEESP-CSN, le SCFP-FTQ, la CSD, La Fédération indépendante des syndicats affiliés, ainsi que les syndicats de pompiers et de policiers municipaux, a proposé un plan d'action pour s'opposer à la loi spéciale, plan d'action qui sera mis en oeuvre au cours des premières semaines de février. À la FEESP, il y a environ 40 pour cent des syndicats où il n'y a pas d'entente qui sont davantage visés par cette loi spéciale.

Luc L.

LAB Chrysotile Une mine d'immobilisme

Sans emploi depuis trois mois à la suite de la fermeture de leur mine, les 300 travailleurs de la mine d'amiante British Canadian de Black Lake attendent toujours un signe d'Ottawa quant à la bonification de leur préretraite. Par la voie de la Société québécoise de développement de la maind'oeuvre, Québec a déposé une position dite finale, en décembre. L'employeur, soit LAB Chrysotile, a aussi annoncé que ses actuaires ont préparé un programme de préretraite pour les travailleurs de 55 ans et plus.

 ${\it «Les travailleurs sont}$

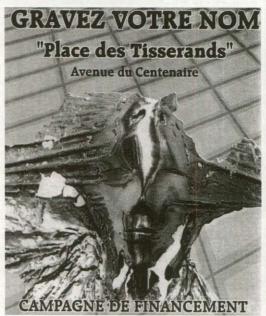


André Laliberté

aux abois. L'attente que leurfait vivre Ottawa est une source de désespoir et de stress», a commenté le président du syndicat, André Laliberté. «Un programme pour les travailleurs âgés de 55 ans et plus, c'est bien. Mais nous attendons toujours avec anxiété une proposition concrète de l'employeur. Nous voulons aussi améliorer le sort de ceux qui ont moins de 55 ans. Ca pourrait prendre la forme de payes de séparation pour certains, de relocalisation ailleurs chez LAB pour d'autres, etc. Mais il faut s'en occuper. Gouvernements et employeur ont des responsabilités envers nos membres», a affirmé le président du syndicat. «Avec un surplus de 13 milliards de dollars, la caisse d'assurance-emploi doit être mise à contribution», a-t-il conclu.

M.C.

Coton 46: une sculpture



Un groupe de citoyens de la région de Salaberryde-Valleyfield a entrepris de souligner la lutte des travailleuses et des travailleurs de la Montréal Cotton, la «Moco», en 1946, qui avaient subi les foudres de la compagnie, de la police, de Duplessis et du clergé pour avoir voulu se syndiquer. C'est à l'occasion de cette campagne d'organisation syndicale que Madeleine Parent, une figure historique du syndicalisme québécois, avait été incarcérée en même temps que son compagnion Kent Rawley.

Cette lutte de la classe ouvrière de Valleyfield sera soulignée par l'érection d'une sculpture monumentale en l'honneur de ces hommes et de ces femmes. C'est pour la réalisation de ce projet qu'une campagne de financement a été lancée, appuyée par plusieurs organismes et syndicats de la région, dont le Conseil central du Suroît. Pierre LaGrenade, un militant de cet organisme, s'active à solliciter des dons pour permettre la réalisation du projet de Coton 46.

Les individus et les organismes pourront faire graver leurs noms à certaines conditions qui seront expliquées en s'adressant à l'adresse suivante: Coton 46, 350, boul. Mgr Langlois, Grande-Ile (Qc), J6S 4V3. Téléphone: 514-371-9150

Réseau de la santé: un bilan inquiétant

La réorganisation chaotique du système de santé et des services sociaux doit céder le pas à une période de reconstruction. La consolidation du caractère public, les services de première ligne, le suivi rigoureux des engagements ministériels et la démocratisation sont les grands axes autour desquels la CSN demande au ministre Jean Rochon de

canaliser énergies et ressources. La CSN a tracé devant le ministre un bilan inquiétant des transformations opérées jusqu'à présent.

De façon générale, le développement de services a été insuffisant et les transferts des ressources vers les services de première ligne n'ont pas eu lieu. Résultat: de grands enjeux se dessinent autour de l'accessibilité, de la tarification, de la désassurance des services médicaux, de la déshumanisation des soins et de leur rationnement.

La CSN réclame du ministre qu'il clarifie la place du privé dans le réseau public. Une clarification qui est d'autant plus importante qu'il ne cache pas son intérêt pour les partenariats avec le secteur privé et que la part des dépenses privées dans les dépenses totales de santé atteint maintenant 32,2 pour cent.

Plus particulièrement, la CSN lui a demandé d'émettre des directives claires aux régies et aux établissements afin que la modernisation des services administratifs et de support ne soit pas une occasion de délester du côté du privé, mais de consolider le caractère public du réseau. Les directions régionales et locales doivent sentir une volonté très ferme de la part du ministre d'impliquer les salariés et les syndicats dans le processus de réorganisation et d'assurer un rôle et une place à chacun des corps de profession, dont les infirmières auxilaires.

T.J.





1. Faut-il écrire si tôt ou sitôt?

Le réflexe du gouvernement fédéral, ___ qu'il se trouve en difficulté, est de réduire ses transferts aux provinces. Ces dernières ne sont pas ___ privées de leurs revenus qu'elles se tournent vers les municipalités, lesquelles refilent la note à leurs salarié-es et aux contribuables. Et, au fond de sa chaumière, le simple citoyen de se dire: «Je ne croyais pas que le train fiscal repasserait ___.» Réponse: sitôt, sitôt, si tôt. La locution sitôt que signifie immédiatement après que; mais la locution si tôt, composée de la conjonction si et de l'adverbe tôt, signifie de si bonne heure et s'oppose à si tard.

2. Comment s'écrit, dans chaque cas, le participe passé du verbe *voir*?

Ces arbres de ma rue que j'avais ___ grandir, je les ai ___ ployer sous le poids du verglas. La semaine dernière, je les ai ___ émonder par les militaires. Il y en a même certains que j'ai ___ abattre.

Réponse: vus, vus, vu, vu. Le participe passé conjugué avec le verbe *avoir* et suivi d'un infinitif s'accorde avec le complément d'objet direct qui précède si ce complément fait l'action exprimée par l'infinitif. Dans la première phrase, les c.o.d. *que* et *les* remplacent les arbres; or, ce sont les arbres qui ont grandi et qui ont ployé. Dans la seconde et la troisième phrases, par contre, les c.o.d. *les* et *que* remplacent aussi les arbres, mais ce ne sont pas les arbres qui ont émondé et qui ont abattu; le participe passé vu demeure donc invariable. Un truc: si l'infinitif peut être suivi de la préposition *par*, le participe est invariable.

3. Corrigez, dans la phrase suivante, une faute courante dans le français parlé:

Quand qu'on voit les profits des banques, on comprend qu'elles se lancent dans une campagne pour redorer leur image.

Réponse: Quand on. *Quand qu'* ou *quand que* est une liaison gratuite et... cacophonique.

4. Oui, il existe!

Dans la chronique 434, nous écrivions qu'il n'existe pas de terme pour désigner exclusivement un homme marié à plusieurs femmes. Or, un lecteur internaute nous a écrit pour nous signaler l'existence du mot polygynie, utilisé en anthropologie et en primatologie. «Le terme est utilisé autant en français qu'en anglais et il est étonnant que les dictionnaires généraux ne l'aient pas encore répertorié», écrit-il. Merci à Daniel Baril.

Lucie Laurin

Le suicide... Jamais de la vie

Une récente enquête auprès des syndicats affiliés à la Fédération de la santé et des services sociaux a révélé que 18 de ses membres se sont suicidés au cours des deux dernières années.

Le suicide est en augmentation d'année en année. Au Québec, quatre personnes par jour posent le geste. En 1995, 1442 suicides ont été dénombrés.

Serait-on en train de s'habituer à cette détresse, un peu comme s'il s'agissait d'une fatalité incontournable, d'un mal nécessaire de la société moderne?

L'occasion de réfléchir à cette réalité nous est donnée par la tenue, du 8 au 14 février, de la Semaine provinciale de prévention sur le suicide dont le thème est *Le sui*cide... Jamais de la vie.

De plus en plus de milieux de travail génèrent un surplus de stress qui prédispose à la détresse psychologique de laquelle naissent les idées suicidaires. L'entourage du travailleur et de la travailleuse en détresse peut jouer un rôle fondamental en apprenant à reconnaître les signes avantcoureurs du suicide.

Des drames seront évités si l'on réussit à apporter le soutien en temps opportun à un collègue pour qui la souffrance est devenue intolérable.

De son point de vue, il n'y a plus d'autres solutions que le suicide pour mettre fin à ses difficultés Ce dont cette personne a besoin, c'est de trouver quelqu'un qui pourra la soutenir, l'aider à faire face à ses problèmes... bref, à retrouver espoir.

Un dossier d'information sur la problématique du suicide, intitulé «Le suicide: comprendre et agir», est publié par l'Association québécoise de suicidologie (télécopieur: 514-528-0958).

C.S.-G.

Chicoutimi-Nord Bon règlement chez Uniprix

Après une grève de quatre mois, les porte-parole des 14 employé-es d'une Pharmacie Uniprix de Chicoutimi-Nord ont apposé leur signature, le 23 janvier, à une convention collective de trois ans. Le nouveau contrat de travail contient des augmentations de salaire totalisant 10,5 %. De plus, il apporte des solutions au problème de la mobilité du personnel. Les employé-es ont ainsi la possibilité de compléter leur semaine de travail dans d'autres départements. C'est un gain particulièrement apprécié par les employé-es à temps partiel. Avant le déclenchement de la grève, le 24 septembre, les salaires étaient de 7,10 \$, 7,19 \$ et 8,36 \$ l'heure. Les activités de la pharmacie du boulevard Sainte-Geneviève ont repris progressivement le 26 janvier. M.C.

Bie N v Enue

Crop

Bienvenue aux cent travailleurs et travailleuses de la maison de sondage CROP dont le syndicat CSN a été récemment accrédité par le commissaire du travail.

Placeteco

À Shawinigan, le Syndicat des travailleures et travailleures de Placeteco a également reçu son certificat d'accréditation. Cette entreprise, qui emploie une centaine de personnes, concoit et fabri-

que des pièces de plastique moulées et thermoformées pour les secteurs de l'aéronautique et du transport terrestre. Ses gros clients sont Bell Hélicoptère, Canadair, Prévost Car, Air Canada et Via Rail. Placeteco fabrique plus de 3 000 pièces différentes par année.

Techtrabois

Également accrédité, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Techtrabois, une entreprise de Saint-Just de Bretenières, sur la Côte Sud, qui fabrique des parquets lattés.

Caisses pop

Enfin, les syndicats regroupant les employées de deux caisses populaires ont aussi reçu le papier consacrant leur existence aux yeux de la loi. Il s'agit de la caisse de Neufchatel (38 membres) et de celle de Notre-Dame du Mont-Carmel (douze membres).

J.-P. P.



La pauvreté, on en a soupé!

Sous le thème: «La pauvreté: en parler pour agir», des groupes populaires, des travailleuses et des travailleurs de la région d'Amos ont participé à un souper-rencontre, le 24 janvier, organisé par les «Tournées communautaires Virage», en collaboration avec la CSN. La soirée était présidée par le chanteur Richard Desjardins. Un échange de témoignages de personnes de différents milieux a permis de démystifier quelques préjugés et lieux communs tels «les syndiqués sont gras durs» ou «les assistés sociaux sont paresseux et vivent à nos dépens». Josée L'Heureux (au centre sur la photo), une mère de trois enfants, technicienne en diététique à l'Hôtel-Dieu d'Amos, a expliqué que le contexte de travail à l'hôpital est loin d'en être un de privilégiés: «Il y a eu cinquante départs à la retraite. On vit le syndrome du survivant, parce qu'on est chanceux d'avoir encore un emploi. On essaie de donner le même niveau de service avec moins. Les gens n'arrivent plus à ressentir du plaisir ou de la fierté à travailler De plus, le salaire moyen est inférieur à 25 000 dollars pour les personnes à temps plein. Or, un grand nombre de travailleuses sont à temps partiel et plusieurs sont monoparentales ou soutien de famille.»

Les «Tournées communautaires Virage» est un organisme qui oeuvre à susciter la solidarité parmi la population pour amener les personnes à défendre les droits collectifs. Le groupe Virage est celui qui a reçu le mandat de diffuser les films sur l'histoire de la CSN. À ce jour, sans compter l'auditoire de Télé-Québec où les cinq films ont été projetés, plus d'un millier de personnes ont participé à des évènements publics ou communautaire autour des projections.

Le prochain événement se tiendra le 24 février, à 17 h, au Café Chaos, 1647 rue Saint-Denis à Montréal. Il est organisé par six groupes de jeunes en liaison avec le Conseil central du Montréal métropolitain et vise à susciter l'implication de jeunes dans la défense de leurs droits.

Luc L.





Kvaerner Hymac

Un autre Prix Citron pour les gouvernements

Les 150 ouvriers de la compagnie Kvaerner Hymac de Laval ont accepté, le 11 janvier, les indemnités de départ proposées par leur entreprise. Les travailleurs de l'usine spécialisée dans la fabrication de machines à papier recevront une semaine de salaire par année de service, 800\$ brut par semaine en moyenne. La compagnie anglo-norvégienne Kvaerner Hymac a confirmé, le 24 novembre, que sa conception, ses droits de produits, sa technologie et son inventaire passaient entre les mains de l'autrichienne Andritz AG. Lavente ne comprend pas l'usine de Laval. Tout au plus, Kvaerner Hymac maintiendra-t-elle son

La Fédération de la métallurgie de la CSN a rencontré, en décembre, le ministre québécois des ressources naturelles, M. Guy Chevrette, afin d'en savoir davantage sur l'aval que les deux paliers de gouvernement doivent donner à une telle transaction. Elle s'est aussi

bureau de service après

adressée au ministre fédéral de l'Industrie, M. John Manley, qui ne s'est toujours pas manifesté.

«Ottawa et Québec doivent renforcer leurs politiques industrielles pour empêcher qu'on soit déficitaires en emploi et en expertise, a commenté le président de la fédération, Alain Lampron. Nous ne sommes pas contre le fait qu'on subventionne les entreprises, mais les gouvernements doivent absolument s'assurer qu'il nous reste des redevances.»

M.C.



Occupation chez Lucien Bouchard

Plus de deux cents chauffeurs d'autobus scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont manifesté leur opposition à de nouvelles compressions de 70 millions de dollars en investissant le bureau de comté du premier ministre Bouchard, à Jonquière, le 4 février. Cette manifestation, à laquelle ont participé Roger Valois, vice-président de la CSN, Yves Bolduc, président du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean, François Juneau, secrétaire général de la FEESP, et Marcel Gauthier. président du secteur Transport scolaire de la FEESP (sur notre photo), s'inscrit dans le plan d'action mis en oeuvre par le Secteur transport scolaire pour contrer ces coupures, qui s'ajoutent aux 50 millions de dollars dont le budget du transport scolaire a été amputé en 1997. Luc L.

J'épargne (Æ)

FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT

POUR LA COOPÉRATION

ET L'EMPLOI

Plus qu'un REER: un fonds de travailleurs

Les avantages fiscaux varient de 64 % à 83 %.

Pourquoi investir ailleurs?

Une recherche* portant sur 1312 fonds mutuels québécois et canadiens indique que sur 237 milliards \$ d'actifs recensés, seulement 6 % étaient investis dans l'économie québécoise. Pourtant, 21 % de ces actifs étaient détenus par des Québécoises et des Québécois.

 Source: L'Action nationale, novembre/décembre 1997

REER FONDACTION

CALCUL DES ÉCONOMIES D'IMPÔT ET DU DÉBOURSÉ NET SELON LE MONTANT INVESTI ET LE REVENU IMPOSABLE

REVENU IMPOSABLE	100	0\$	3 500 \$		
	réductions d'impôt	déboursé net	réductions d'impôt	déboursé net	
8 250 \$ à 25 000 \$	647\$	353 \$	2 265 \$	1 235 \$	
25 001 \$ à 50 000 \$	755 \$	245 \$	2 643 \$	857 \$	
50 001 \$ à 59 179 \$	785 \$	215 \$	2 748 \$	752 \$	
59 180 \$ à 62 194 \$	811 \$	189\$	2 839 \$	661\$	
62 195 \$ et plus	825 \$	175 \$	2 888 \$	612 \$	

Vous voulez adhérer ou en savoir davantage sur Fondaction?

1 800 253-6665 ou 514 525-5505

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez les informations requises dans le prospectus de Fondaction.